



## **81-2011 Délibération portant expérimentation de l'entretien professionnel annuel**

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 pris en application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 juin 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale expose les modalités de mise en œuvre du dispositif d'expérimentation de l'entretien professionnel annuel. L'expérimentation se déroule sur les années 2010, 2011 et 2012. Ce dispositif d'évaluation professionnelle des fonctionnaires territoriaux destiné à apprécier leur valeur professionnelle permet de substituer un entretien professionnel au système actuel de notation.

Monsieur le Maire indique que la mise en place à titre expérimental de l'entretien professionnel ne concerne que les fonctionnaires territoriaux titulaires. Sont exclus du dispositif les fonctionnaires stagiaires, les agents non titulaires de droit public. L'entretien professionnel peut concerner l'ensemble du personnel titulaire de la collectivité ou de l'établissement ou se limiter à certains cadres d'emplois et ou grades. Dans ce dernier cas, le dispositif de la notation perdure pour les fonctionnaires non inclus dans le dispositif expérimental.

Il précise ensuite le cadre général de l'entretien professionnel individuel :

- l'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire et donne lieu à l'élaboration d'un compte rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique direct comportant une appréciation littérale traduisant la valeur professionnelle de l'agent ;
- il porte notamment sur la manière de servir de l'agent, les résultats professionnels obtenus au regard des objectifs assignés, la détermination des objectifs assignés pour l'année à venir, les perspectives d'amélioration des résultats professionnels compte tenu des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service, la manière de servir, les acquis de l'expérience professionnelle, les capacités d'encadrement le cas échéant, les besoins en formation et les perspectives d'évolution professionnelle (carrière, mobilité) ;
- la valeur professionnelle de l'agent est appréciée à partir de critères fixés par l'organe délibérant après avis du comité technique paritaire, les critères devant notamment porter sur l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, la capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur ;
- les modalités d'organisation de l'entretien professionnel comprennent :
  - la convocation du fonctionnaire par le supérieur hiérarchique direct huit jours au moins avant la date de l'entretien, convocation accompagnée de la fiche de poste de l'agent et d'un exemplaire de la fiche d'entretien professionnel servant de base au compte-rendu ;
  - l'établissement d'un compte-rendu relatant les thèmes obligatoires et les autres thèmes qui ont été abordés pendant l'entretien ; le compte-rendu est visé et, le cas échéant complété par l'autorité territoriale ;
  - la notification au fonctionnaire pour signature du compte-rendu dans un délai de dix jours maximum, celui-ci pouvant le compléter par ses observations sur la conduite de l'entretien et les sujets abordés ;
  - le renvoi du compte-rendu signé par l'agent au supérieur hiérarchique direct dans un délai maximum de dix jours ;
  - le versement du compte-rendu au dossier de l'agent par l'autorité territoriale et l'expédition d'une copie au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan ;
  - la possibilité pour le fonctionnaire de saisir l'autorité territoriale d'une demande de révision du compte-rendu.

- La commune communique un bilan annuel de l'expérimentation au comité technique paritaire compétent.

Monsieur le Maire propose par conséquent de mettre en place le dispositif expérimental de l'entretien professionnel annuel pour les années 2011 et 2012, tel qu'il est prévu par les dispositions légales encadrant sa mise en œuvre et de l'appliquer à l'ensemble des fonctionnaires titulaires de la commune de KERFOURN

- **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**
- **DÉCIDE** de donner son accord à la mise en place du dispositif expérimental de l'entretien professionnel annuel pour les années 2011 et 2012 et de l'appliquer à l'ensemble des fonctionnaires titulaires de la commune.



### **82-2011 : Programme de remplacement des buses et de modification d'entrée de champs**

Vu le nombre d'heure d'intervention (environ 200 heures) des agents sur les évacuations des eaux pluviales chaque année et les inondations provoquées chez un certain nombre de kerfournois, nous avons listé un certain nombre de points noirs (Le Bot, le Releven, Pelle, Kervellec...) lors des orages importants et proposons au Conseil municipal l'accord pour changer à la charge de la commune les buses concernées par un diamètre et une longueur insuffisante engendrant régulièrement l'intervention des agents et pompiers malgré la délibération du 6 novembre 2003.

Ce dispositif sera présenté à la prochaine réunion organisée fin novembre, début décembre avec les agriculteurs. La modification des entrées de champs sera aussi proposée lorsque les contraintes techniques l'imposent. Une liste des entrées de champs bloquant l'écoulement des eaux établie pour informer les agriculteurs concernés. Enfin, pour préserver nos routes, les saignées seront faites par les agents avant la fin de l'année.

Le curage de fossé va être effectué ce mois-ci sur le solde de l'enveloppe du PDIC 2011 (Le Releven, Le Bot, Penvern...) et sur le PDIC 2012. En contrepartie pour maîtriser notre budget 2012, les points à temps automatiques seront réduits d'autant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour :

- Une prise en charge par la commune des travaux de changement des buses concernées par les inondations et pour une modification des entrées de champs qui posent problème à l'écoulement des eaux, sachant que ce dispositif est prévu à titre exceptionnel et exclusivement pour résorber les points noirs établis selon les critères de la municipalité
- Pour une intervention des agents communaux pour effectuer les saignées
- Pour l'utilisation du solde de l'enveloppe du PDIC 2011 et d'une partie du PDIC 2012 à cet effet.



**Projet d'installation d'une filière d'assainissement pour le vestiaire du stade de foot**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un programme d'installation d'une filière d'assainissement pour la mise aux normes du vestiaire du stade de foot est projeté à hauteur de 10 000 €. Une réunion a dernièrement eu lieu entre la mairie, Monsieur Michel LE TUTOUR, entrepreneur de travaux publics et Madame Malika COUTOLLEAU, chargée d'étude pour le cabinet SICAA de Locminé, dans le cadre de l'étude menée sur ce projet. Le devis estimatif de cette étude est de 1 632,54 € TTC et celle-ci sera présentée au Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.



**83-2011 : Aménagement d'une aire de jeux pour la garderie périscolaire**

La garderie périscolaire a été rénovée en 2009. Nous avons simplement étalé du gravier sur les abords. La demande de Madame Christine GAINCHE, agent à la garderie, est de finir l'aménagement de l'extérieur pour préserver la salle et les chaussures des enfants qui s'abîment facilement au contact du gravier.

Même si la demande est légitime, Monsieur le Maire propose d'attendre 2013 pour effectuer les travaux. Une réflexion est tout de même nécessaire pour orienter la municipalité sur les devis à rechercher en fonction des espaces et matériaux choisis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

- De consulter la commission garderie pour étudier ce projet et demander un devis pour des travaux d'aménagement d'une aire de jeux extérieure pour la garderie périscolaire
- A la suite de cette réflexion d'étudier l'opportunité de demander une subvention au titre du TSD (Taux de solidarité départementale) auprès du Conseil général du Morbihan en fonction du montant du devis.



**84-2011 : achat véhicule communal**

Suite à l'embauche d'un agent supplémentaire et à une discussion avec les agents du service technique, nous avons convenu de leur proposer de gagner du temps avec du matériel correspondant à leur besoin. Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier notre parc de véhicule.

Le véhicule actuel n'est pas adapté pour notre collectivité.

L'utilisation d'un tracteur agricole semble être restreinte et trop ciblée.

Une fourgonnette serait plus utile pour le service en remplacement du Renault Master. Nous pensons attendre une panne moteur importante avant d'effectuer son remplacement.

Un véhicule 3,5 T benne serait le plus adapté pour les multiples manutentions.

Le programme d'investissement 2012 est déjà très important aussi il semble utile de délibérer pour cet investissement (EN NEUF 35 000 € TTC OU OCCASION) pour profiter d'une éventuelle opportunité et d'agir en fonction de nos possibilités financières en 2012.





### **Rapport d'activité du SDEM**

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport 2010 du SDEM :

Le nombre de clients desservis est en augmentation de 2 % à 462734 (453808 en 2009).

La consommation est supérieure de 6 % à 4867 (4592 MWH en 2009) et une forte augmentation de 10 % du secteur industriel.

Les tarifs réglementés représentent 94,5 % en 2010 à comparer au 96 % de 2009 du marché électrique.

1878 producteurs ont été raccordés en 2010 (dont 523 installations avant 2010) produisant 250,4 MW dont 27 producteurs éoliens produisant 212,4 MW .

Le patrimoine concédé est de 23 302 km en augmentation de 0,7 % dont 7 350 km enterré

La qualité du service est mesurée avec la continuité de la fourniture et la tenue de la tension.

En 2010, le temps moyen des coupures toutes causes s'élève par client à 72 soit 11 minutes de moins par rapport à 2009.

Un usager est considéré comme mal alimenté lorsque la tension mesurée est en dehors de +10 ou -10 % de 230 et 400 volts. La méthode de calcul a changé et le taux 2009 de 2,6 % passe à 1,7 %. Le taux 2010 est de 1,1 % sur la base de la nouvelle méthode. La disparité géographique des 5 163 clients mal alimentés est maintenue en zone rurale à 87 %.

6309 clients bénéficient du tarif de première nécessité en 2009, pas de chiffre en 2010.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDEM sont répartis de la manière suivante :

Extensions :	7 162 446 € (27%)	612 dossiers
Renforcements :	11 284 970 € (43%)	364 dossiers pris en charge à 100 % par le SDEM
Effacements :	6 519 976 € (25%)	103 dossiers 35 % reste à charge des communes
Sécurisation :	1 229 799 € (5%)	136 dossiers pris en charge par le SDEM

Le SDEM est le maître d'ouvrage pour le raccordement en fibre optique du pôle hospitalier.

Les recettes de fonctionnement sont de 21 124 518 €, les dépenses de 2 851 565 €. Les recettes d'investissement se chiffrent à 40 799 157 €, les dépenses à 52 614 383 €. Le résultat de l'exercice est de - 734 423 €. Le résultat de clôture avec l'excédent reporté est 11 781 971 € incluant les restes à réaliser.

Deux nouveaux agents ont été recrutés pour renforcer l'équipe de maintenant 21 agents soit 340 nouvelles opérations et 6,4 M€ par agent.

Le 2 juillet 2010 un accord local a été signé entre France Télécom et le SDEM pour les tranchées communes ramenant la participation globale de la commune des opérations de génie civil à 18 %.









- c) Le rendez vous du 11 novembre est fixé à 10 H30 à la mairie
- d) Commission Finances :La prochaine réunion est fixée au jeudi 15 décembre à 20 heures pour débiter l'analyse du compte administratif 2011.
- e) Columbarium au cimetière : La mise en place du columbarium a débuté le 9 novembre 2011.

La séance est levée à 23 h 00

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
MARIVAIN Joël		COBIGO Françoise	Excusée
KERDAL Anne-Marie		CHAPEL Marc	Absent
CHAMOT Sarah		JOSSE Sophie	
LE CORRONC Jean-Pierre		MARIVAIN Michel	Absent
SAINT-JALMES Philippe		MORVAN Patrice	
LE SANT Jean-Paul		CHEVEAU Isabelle	